



Toussaint Cormier notaire royal ce jourd'huy
neufviesme jour de Janvier l'an mil six
cent quatre vingt quatorze / Deblois

Transcription n°35 :

1694

Provision de François / DEBORDEL joueur d'instrument / donné par Silvain DEBLOIS
Silvin DEBLOIS lieutenant en la / généralité de Berry de Guillaume DUMANOIR / Roy des violons et
M[âitr]e de tous les joueurs / d'instruments tant haults que bas de musique / simphonie et des maîtres à
danser de ce Royaulme / saint scavoir faisons qu'estant bien et duement / informé des bonnes vie mœurs
religion / catholique apostolique et romaine et capacités / de François DEBORDELLE joueur d'instrument
/ & expert à la danse nous l'avons reçu & / recevons par les présentes pour Me joueur / d'instrument et de
danse dans le ressort / d'Issoudun pour en jouir avec les fruits profitz / esmolument en dépendant à la
charge de / prester par luy le serment par devant Monseigneur / le bailly de Berry ou monsieur son lieutenant
/ ou autre ayant pouvoir de le faire soubz les / autres charges clauses et conditions portées par les / statuts et
ordonnances faites par le Roy pour / l'exercice de la charge du Roy des violons que de celles / portées par le
contrat fait entre luy et ledit sieur / DUMANOIR desquelles ledit DEBORDELLE pourra prendre / copie
entre nos mains sans depenser à ses despens / En tesmoing de quoi nous avons signé les présentes qui ont
aussi esté signées par Mr [saut de page] Toussaint CORMIER notaire Royal cejourd'huy / neufviesme jour de
janvier l'an mil six / cent quatre vingt quatorze / DEBLOYS

Commentaire n°35 :

Nous sommes à Bourges, en l'an de grâce 1694, dans l'étude de Maître Toussaint CORMIER [Archives départementales du Cher, liasse E 1883]. Il s'agit de la lettre de maîtrise accordée par Silvin DEBLOIS, « lieutenant en la généralité de Berry de Guillaume DUMANOIR Roy des violons » à François DEBORDEL, joueur d'instrument sur le ressort d'Issoudun. Nous nous rapprochons dangereusement du pays des *Maîtres Sonneurs*...

Un autre brevet de maîtrise a été présenté dans la livraison n° 25 de votre rubrique préférée, il provenait de Moulins, en 1681. Le problème posé par la lecture des *Maîtres Sonneurs* est, rappelons-le, le suivant : quelle est la part de roman dans cette histoire de confrérie de maîtres-joueurs de cornemuse ? Les travaux de Luc Charles-Dominique, Jean-Luc Matte et de votre serviteur ont fait avancer le schmilblick incrusté d'étain :

1°) Au milieu du XVIIIe siècle, les villes de Moulins et Bourges figurent parmi les « villes majeures » de la ménestrandise, ce qui laisse à penser qu'elles abritent une corporation musicale conséquente. A-t-elle prise sur les campagnes ?

2°) La découverte de brevets de maîtrise moulinois délivrés à des ruraux jouant « *fleustes auboy et cheverette* » (1599) ou « *muzette et auboy* » (1681) atteste que la ménestrandise étend son cercle d'action hors de la ville en Bourbonnais. Et en Berry ?

3°) Le document présenté n'indique pas l'instrument joué par François DEBORDEL, mais, compte tenu de son état de *maître à danser*, il est plausible d'opter pour le violon. Les sceptiques ne baisseront ils pavillon que lorsque sera exhibé le brevet de maîtrise d'un joueur de cornemuse de Saint-Ch... (36) ?

Bien sûr, tout cela est très antérieur au roman, mais rappelons que dans celui-ci, George Sand raconte des histoires d'avant la Révolution. Si la corporation est rigidement structurée à la fin du XVIIe, il n'est pas interdit que des usages plus ou moins secrets, voire initiatiques, puissent perdurer un siècle plus tard. Au moins, en ce temps-là, les joueurs d'instruments étaient *de bonne vie et mœurs*...

Une seule remarque, en relisant la transcription : je n'avais pas signalé à l'époque, que le nommé François DEBORDEL ne signe pas l'acte, à rebours de Silvin DEBLOIS. Vu l'époque, cela ne veut pas dire grand-chose relativement au statut social de l'impétrant, mais il n'est sans doute pas inséré dans les plus hautes couches.

Et pour les plus jeunes, l'allusion à Saint-Ch... (36) fait référence à l'ancienne implantation du festival « Le Son Continu ».

Mots-clés

Berry / XVIIe / Musique & danse / Acte notarié / Ménestrandise / Manuscrit